

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES/ HELPE

CANTON
DE AULNOYE AYMERIES

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 059-215904673-20240416-C2024_16-CC



DECISION DU MAIRE n°16/2024

Le Maire de la commune de PONT SUR SAMBRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment **son article L 2122-22**, permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu, la délibération n°53/2022 du conseil municipal **du 14 octobre 2022** relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

DECIDE :

Article 1^{er} : de signer un contrat avec la société OLB Productions, représentée par Monsieur Olivier BAILLY dont le siège social est situé 16 Place Clément Larrivière 59178 HASNON, pour l'organisation du concert du samedi 20 avril 2024 dans le cadre des manifestations de la Mi-Carême.

Article 2 : La prestation, d'une soirée, comprend la prestation du groupe : « 100 % générations » et la technique son et lumières pour le spectacle qui se déroulera à la salle des fêtes, à partir de 19h00, le samedi 20 avril 2024.

Article 3 : Le montant de cette prestation s'élève à 2300 € TTC.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 5 : Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 6: Ampliation de la présente décision sera adressé à Madame la Sous-Préfète et Madame la Comptable du Trésor.

Fait à PONT SUR SAMBRE

Le 16 avril 2024

Le Maire
M.DETRAIT

